

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le vingt-trois mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 13 mai 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BRIAND Jean-Yves- M. FREOUR Jean-Claude

POUVOIRS : M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D49 : Tarification des ateliers « théâtre »

La Commune a dénoncé les cinq heures d'ateliers « théâtre » du CAEM « La Musique des Arts » à compter de la rentrée de septembre 2016 car ceux-ci ne correspondaient pas à son attente.

Il est donc proposé d'intégrer ces activités au programme des activités culturelles du Forum. Un intervenant en assurerait l'animation.

Ceux-ci fonctionneraient le mercredi après-midi pour les enfants et le mercredi soir pour les adultes sous réserve, pour ces derniers, d'un minimum de 6 participants.

Ce service serait financé par les participations des usagers conformément au tableau ci-joint. Les recettes correspondantes seraient encaissées par l'intermédiaire de la régie existante du Forum.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur :

- La création des ateliers « théâtre » dans la cadre des activités culturelles du Forum,
- La tarification de ces ateliers,
- L'encaissement des recettes par l'intermédiaire de la régie du Forum.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt de développer des ateliers « théâtre » dans le cadre des activités culturelles du Forum,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant que les activités « théâtre » du CAEM ne correspondent pas à l'attente de de la Commune,

Entendu l'exposé du Maire,

- Décide à l'unanimité la création à compter de la rentrée de septembre 2016 d'ateliers « théâtre » dans le cadre des activités culturelles du Forum,
- Fixe les tarifs annuels suivants :

NIVILLAC		EXTÉRIEURS	
Enfants	Tarifs annuels	Enfants	Tarifs annuels
7-9 ans	240 €	7-9 ans	260 €
10-12 ans	250 €	13-12 ans	270 €
13- 16 ans	260 €	13-16 ans	280 €

NIVILLAC		EXTÉRIEURS	
Adultes	Tarifs annuels	Adultes	Tarifs annuels
	360 €		380 €

- Précise que les ateliers adultes ne seront mis en place qu'avec un minimum de six participants,
- Autorise l'encaissement des recettes de ces ateliers dans le cadre de la régie de recettes du Forum.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.